



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française  
Département de l'Aude  
Arrondissement de Narbonne  
**Commune de  
Montredon-des-Corbières**

**L'An deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Montredon-des-Corbières s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Marc JANSANA, Maire, suivant convocation du vingt et un juin deux mille vingt-trois.**

**Date de la convocation**

Le 21 juin 2023

**Date de publication**

**30 JUIN 2023**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 13

Présents : 08

Vote par procuration : 03

**Présents** : M. Jean-Marc JANSANA, Mme Lise FOURNIER, M. Jean-François CID, M. Franck DILOY REY, Mme Christina PELEGRIN, Mme Isabelle BASTIER, M. Pascal CHABOSSON, Mme Eugénie MULA

**Absents ayant donné procuration** : M. Régis AIGOUY, M. Maxime SAVY, M. Bruno DEVIC

**Absent excusé** : M. Jean-Pierre MARTINEZ

**Absente non excusée** : Mme Agnès VILA

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle BASTIER

**N°47-2023**

**Objet : Intercommunalité – convention de partenariat relative au renforcement de la sécurité et de la tranquillité des résidents et des collaborateurs du parc de logements sociaux de Domitia Habitat**

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée l'objet de la convention proposée par le Grand Narbonne qui est le renforcement de la sécurité des habitants et des riverains, du personnel de Domitia Habitat mais également d'améliorer le cadre de vie dans les résidences ainsi que le sentiment de sécurité.

Cette convention est proposée en lien avec les services de l'Etat, le parquet et le CISP du Grand Narbonne.

Dans le cadre de cette convention, la Commune s'engage notamment, à maintenir les bonnes relations de partenariat dans l'échange d'informations dans le suivi des doléances, d'accompagner le bailleur social dans l'amélioration du cadre de vie des locataires et des administrés et d'user de son pouvoir de police si nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de convention de relative au renforcement de la sécurité et de la tranquillité des résidents et des collaborateurs du parc de logements sociaux de Domitia Habitat.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant légal dûment désigné d'exécuter la présente délibération et de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-des-Corbières,  
Le 27 juin 2023.

**Reçu en Préfecture le : 29 JUIN 2023**

Certifié exécutoire par M. Le Maire

  


**Jean-Marc JANSANA**  
Maire de Montredon-des-Corbières

*Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la justice administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*